

Conditions générales de participation et d'inscription aux activités proposées

Conditions d'inscription

- . Les activités proposées sont réservées aux membres de l'APEGE qui peuvent, lorsque c'est possible, être accompagnés d'un proche.
- . Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site Internet www.apege.ch
- . Le nombre de places par activité est limité. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée dans la mesure des places disponibles, Si nécessaire, une liste d'attente est constituée. L'APEGE s'efforce de répondre de manière équitable aux demandes de ses membres.
- . Les activités ne sont confirmées **que** si le nombre de participants est suffisant.
- . Toutes les activités proposées restent sous réserve de modifications.

Conditions d'annulation d'une activité

- . Si vous devez annuler votre inscription, veuillez en avertir au plus vite le secrétariat de C & L. qui se chargera d'attribuer la place laissée vacante. Si le délai indiqué lors de l'inscription permet un remboursement, vous fournirez alors vos coordonnées bancaires au secrétariat qui effectuera le versement.
- . En cas d'urgence, juste avant une sortie veuillez appelez le numéro de téléphone de l'accompagnateur indiqué sur la confirmation de participation que vous avez reçue.
- . En cas d'annulation par l'APEGE les frais d'inscription vous seront remboursés.

Responsabilité

- . L'APEGE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors des activités proposées.
- . Dans le cadre de leurs dispositions légales, les entreprises de transport ne répondent que des dommages qui ont un rapport causal avec leur exploitation.
- . L'APEGE décline toute responsabilité en cas d'accident lors des activités, qu'elles aient lieu en Suisse ou à l'étranger.
 - . Chaque participant est tenu d'être assuré contre les accidents, d'avoir une assurance annulation/rapatriement ainsi qu'une assurance responsabilité civile.
- . En cas de malaise ou d'accident, vous déléguez à l'organisateur l'autorisation de faire appel aux services d'urgences médicales s'il le juge nécessaire.
- . Chaque participant doit être autonome et évaluer lui-même son aptitude à participer aux activités proposées dans les meilleures conditions et dans le respect du groupe.

> En s'inscrivant, chaque personne confirme avoir pris connaissance des conditions générales de participation à l'activité proposée et être en accord avec celles-ci.